



C(Extr.)/25/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 1^{er} février 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Vingt-cinquième session extraordinaire
Genève, 11 avril 2008

PROLONGATION DU MANDAT DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa quarantième session ordinaire, tenue à Genève le 19 octobre 2006, le Conseil a examiné la question de la prolongation du mandat du secrétaire général adjoint. Les paragraphes correspondants du compte rendu des décisions prises lors de cette session (document C/40/18) sont reproduits ci-après pour référence :

“34. Le Conseil note que le Comité consultatif a souligné l'importance que revêt l'indépendance dont jouit le Conseil de l'UPOV dans ses décisions relatives à la nomination du secrétaire général adjoint.

“35. Le Conseil décide à l'unanimité de proroger le mandat de M. Rolf Jördens, en tant que secrétaire général adjoint de l'UPOV, jusqu'au 30 novembre 2009.

“36. Le Conseil note que le Comité consultatif est aussi convenu de tenir un débat préliminaire sur ce point pendant sa soixante-treizième session, qui se tiendra en mars 2007, et de formuler une recommandation finale à l'intention du Conseil en ce qui concerne la prorogation d'une année à la soixante-quinzième session du comité qui se tiendra en avril 2008. La décision finale sera prise, au plus tard, pendant la vingt-cinquième session extraordinaire du Conseil en avril 2008.”

2. Le Conseil est invité à prendre une décision concernant la prolongation du mandat du secrétaire général adjoint.

[Fin du document]